

et est devenu magistrat à Toronto, où il s'est acquis la haute estime de quiconque a fait sa connaissance.

Il y a quelque temps, j'ai eu le privilège d'assister dans la réserve à la cérémonie d'inauguration d'une plaque dressée en mémoire du grand athlète Tom Longboat. Il a été l'un des plus grands coureurs de fond de notre temps, et était lui aussi un Indien pur sang. On a signalé les réalisations de certains de ces hommes dans notre monde actuel. Je me rappelle qu'au collège de Brantford beaucoup de mes compagnons de classe venaient de la réserve. L'un de mes meilleurs amis à cette époque était un Indien de la réserve qui se trouvait dans la même classe que moi. Les enfants indiens se mêlaient aux enfants blancs et tous s'entendaient fort bien.

On a signalé qu'il existait des autorités différentes à l'heure actuelle dans les réserves. Nous avons le conseil élu de la réserve des Six Nations, ainsi que les chefs héréditaires qui tiennent leurs réunions de conseil dans la réserve, mais pas à Oswegen. Je pense que l'on devrait trouver le moyen de réunir ces deux factions, afin que les Indiens présentent un front uni lorsqu'on procède à l'examen de leurs problèmes. C'est avec une très grande surprise que j'ai appris il y a quelque temps que ces gens n'avaient pas le droit de participer aux élections fédérales. Il ne fait aucun doute qu'ils soient parfaitement au courant des questions relatives aux affaires fédérales. Il me semble qu'il ne serait que juste, puisqu'ils ont le droit de voter aux élections provinciales, qu'ils aient le droit de voter aux élections fédérales.

Un grand nombre de ces Indiens de la réserve travaillent dans les usines à Brantford. Ce sont de bons ouvriers, très compétents. Il y a quelque temps, certains services ont été prolongés de Brantford jusqu'à la réserve, mais ils ont été reçus avec une certaine méfiance. Comme on l'a déjà signalé, les Indiens semblent se méfier dans une certaine mesure de tout ce que l'homme blanc ou les représentants élus essayent d'inaugurer sur la réserve. Ce n'est qu'en prenant les plus grandes précautions et en montrant à ces gens que nous essayons de les aider que nous parviendrons à surmonter les obstacles que nous avons rencontrés par le passé. Il y a deux ou trois ans, les Indiens de cette réserve ont présenté une pièce bien organisée qu'ils ont montée pour préserver leurs coutumes des temps passés. Je recommande à quiconque passe par là de voir cette démonstration culturelle, comme on pourrait l'appeler, car elle en vaut vraiment la peine.

Je n'ai rien à ajouter, monsieur l'Orateur, si ce n'est que pendant que j'exerçais les
[M. Wratten.]

fonctions d'échevin du township de Brantford et de préfet du comté de Brant, j'ai fait connaissance d'un grand nombre d'Indiens de la réserve adjacente à notre township. Nos deux conseils collaboraient fort bien et nous avons trouvé que les membres du conseil indien étaient très amicaux. J'estime que les gens devraient avoir le droit de voter aux élections fédérales, au même titre que les autres habitants de cette province.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): J'ai écouté avec intérêt les réminiscences de l'honorable député de Melville (M. Gardiner) qui a évoqué l'époque où il était étudiant à l'école normale de Regina. Je me suis demandé s'il n'a pas fréquenté cette auguste institution en même temps que ma mère. Je sais que cela n'a pas grand chose à voir au bill à l'étude; j'étudierai plus longuement la question avec l'honorable député en dehors de la Chambre.

J'ai quelques mots à dire à l'appui du projet de loi que nous a soumis l'honorable député de Skeena (M. Howard). On a dit que certains Indiens ont maintenant le droit de suffrage sous le régime de la loi électorale actuelle. Ces Indiens sont ceux qui ont servi dans les forces armées. Je me souviens très bien d'une conversation que j'ai eue avec un jeune Indien dans un village du littoral ouest de l'île Vancouver il y a quelques années pendant que j'attendais un avion ou un bateau. Cet Indien était un ancien combattant de la seconde Grande Guerre et il avait le droit de voter aux élections fédérales qui devaient avoir lieu peu de temps après. Nous avions engagé une vive discussion. Il savait que j'étais candidat puisque j'avais tenu une réunion dans ce village le soir précédent. Il m'a dit que, bien qu'il sût qu'il avait le droit de vote, il n'entendait pas exercer ce droit tant que ses compatriotes de même origine raciale en étaient privés. Ce petit incident m'est resté très nettement à la mémoire et c'est une des raisons pour lesquelles je suis heureux d'appuyer la proposition de l'honorable député de Skeena (M. Howard).

J'ai une autre raison d'appuyer avec satisfaction le projet de loi à l'étude: je sais que les Indiens de la Colombie-Britannique veulent qu'on donne suite par une loi à la proposition qui nous est soumise car c'est l'avis qu'ils ont exprimé par l'entremise de la *Native Brotherhood of British Columbia*.

On a dit que les Indiens à divers moments et dans diverses parties du pays ont exprimé leur inquiétude à l'égard de la préservation de certains des droits qui leur sont reconnus à titre de premiers habitants de notre pays. J'ai lu attentivement les dispositions du projet de loi de mon honorable ami et je suis convaincu qu'elles assurent la sauvegarde de